

## **INSCRIPTION SCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

Les inscriptions ont lieu en MAIRIE de THIERS, 1 rue François Mitterrand au **Service Affaires Scolaires (2<sup>ème</sup> étage)**, au **04 73 80 88 85**

### **QUELS SONT LES ENFANTS CONCERNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019?**

- les nouveaux arrivants sur Thiers
- les enfants qui entrent pour la première fois à l'école

### **QUAND et COMMENT S'INSCRIRE ?**

**Uniquement sur rendez-vous auprès du Service Affaires Scolaires  
au 04 73 80 88 85**

**Du 03 AVRIL au 30 JUIN 2018  
Du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h**

### **DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT :**

- une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant
- la carte d'identité du ou des représentants légaux
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (copie de facture électricité, téléphone...)
- une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés

### **AUTRES PIECES A FOURNIR EN CAS D'INSCRIPTION(S) PERISCOLAIRE(S) (GARDERIES, CANTINE ...):**

- Numéro allocataire CAF – Numéro de Sécurité Sociale
- Compagnie + numéro de contrat des assurances responsabilité civile et scolaire/extra-scolaire
- Date du dernier rappel antitétanique
- Certificat médical de contre-indication en cas de problèmes médicaux empêchant la pratique de certaines activités